

E 2/2061

Le Consul de Suisse au Havre, F. Wanner, au Conseil fédéral

Copie

R

Le Havre, 9 janvier 1858

[...]

Emigration

En 1856, le nombre des émigrants qui se sont embarqués au Havre avait été de 22'141. Il a été pour 1857 de 34'223. Le contingent fourni par la Suisse en 1857 a



11 JANVIER 1858

583

été de 2856 émigrants, dont 749 seulement dans le dernier semestre suivant le tableau détaillé ci-joint.¹

Les plaintes sur les abus auxquels les émigrants étaient autrefois exposés au Havre deviennent de plus en plus rares depuis que le Gouvernement français a formé ici un commissariat d'émigration. M. le Commissaire, malgré des attributions et des pouvoirs mal définis fait les plus louables efforts pour la protection des émigrants.

Un inconvénient subsiste, c'est la concurrence des aubergistes, qui les pousse au-devant des émigrants jusqu'à Rouen, et même Paris, et là cherchent à s'emparer d'eux. On pourrait, hardiment, dire à nos émigrants, méfiez-vous de tous ces gens; les plus mauvais sont ceux qui vont le plus loin à votre rencontre, les meilleurs ne vont pas même au-devant de vous jusqu'à la gare du chemin de fer et vous attendent chez eux.

Comme vous le remarquerez, l'émigration vers La Plata a jusqu'ici peu séduit les Suisses. 20 seulement ont pris cette direction dans le second semestre de 1857. Tandis que sur le nombre total d'émigrants de l'année (34'223) nous voyons 1510 émigrants pour Buenos Aires et Montevideo.

23 Suisses revenus des Etats-Unis sans ressources ont été rapatriés par mon consulat et par la Société helvétique de Paris.

Je n'ai pas de données positives sur les chances qu'attendent nos émigrants dans les Etats de la Plata; mais il n'existe aucun doute sur le triste sort de ceux qui sont au Brésil. Grâce à l'énergique dévouement de notre digne Consul général, M. David à Rio, la lumière s'est faite sur l'émigration au Brésil, qu'il faut empêcher par tous les moyens.

1. Cf. FF I 1858, p. 68–69.